

SÉANCE ORDINAIRE

DU 6 AVRIL 2021

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue par vidéo conférence mardi le 6 avril 2021 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents par vidéo conférence:

MAIRE : Mario St-Louis

CONSEILLERS (ÈRES) : Louise Rioux
Jonathan Rioux
Jocelyn Côté
Gisèle Saindon

ABSENTS(E) : Éric Veilleux
Mireille Gagnon

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présent par vidéo conférence.

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire qui a été déclaré sur tout le territoire québécois;

2021-04-40

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéo conférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéo conférence. »

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2021-04-41

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers

présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 15 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. Chemin d'hiver / Ouverture des routes secondaires
6. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
7. Programme d'aide à la voirie locale (Volet Redressement et Accélération)
8. Subvention au programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi / Déneigement M. Sirois / Comité de Relance
9. Subvention Corporation des Loisirs de Saint-Éloi
10. Demande CPTAQ / Ferme Stéphane Jouvin
11. Demande CPTAQ / Ferme Marola inc.
12. Service incendie
13. Voirie
 - Balayage mécanisé
 - Engagement ouvrier municipal
 - Abat-poussière
 - Porte de garage
 - Pancarte Chemin des Trois-Roches
14. Suivi projet égout et traitement des eaux usées
15. Divers
 - Comité municipal MADA
 - Sentier National (Résolution #2020-03-38)
 - Démission
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

.....

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2021

2021-04-42

La directrice générale présente le dernier procès-verbal. Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus est accepté par notre conseil.

.....

2021-04-43

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à St-Éloi ce 6 avril 2021.

Annie Roussel, Directrice générale

.....

2021-04-44

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 04-2021 des comptes payés soit accepté au montant de \$7982.24 et que le bordereau numéro 04-2021 des comptes à payer soit accepté au montant de \$48 067.05 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

.....

5. CHEMIN D'HIVER / OUVERTURE DES ROUTES SECONDAIRES

Les membres du conseil autorisent Monsieur le maire Mario St-Louis à faire effectuer l'ouverture des routes secondaires par notre entrepreneur de chemin d'hiver à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai.

La Directrice générale faire part aux membres du conseil de la demande de notre Déneigeur M. Sirois afin de pouvoir vendre le reste de son contrat d'entretien des chemins d'hiver. Les membres du conseil indiquent qu'il peut vendre la dernière année et non les deux autres additionnelles qui ne sont pas encore autorisées et il doit demander l'autorisation à la Municipalité selon les clauses du contrat.

La Directrice générale informe les membres du conseil qu'elle informera le déneigeur qu'il doit ouvrir jusqu'au pont des Trois-Roches et non jusqu'à la virée de charrue étant donné que la limite municipale est le milieu du pont. Il devra aussi faire une saignée sur le bord du pont pour l'écoulement des eaux au printemps.

.....

6. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

2021-04-45

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande à Monsieur le Député Denis Tardif, une subvention de 75 000\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal afin de pouvoir faire :

- Remplacement d'un ponceau sur le Rang 2 Ouest;
- Asphaltage d'une partie de la Route de la Station secteur sud et de la Côte des Trois-Roches afin d'améliorer la sécurité des usagers;

La Municipalité de Saint-Éloi enverra une copie conforme au Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

.....

7. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION)

2021-04-46

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que la Directrice générale qui est la chargée de projet de la municipalité, Madame Annie Roussel, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Éloi autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

.....

8. SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / DÉNEIGEMENT M.SIROIS INC. / COMITÉ DE RELANCE

2021-04-47

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2016-07-94;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut-être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que Déneigement M. Sirois inc. a franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention pour l'année 2021;

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$2411.52, représentant la quatrième année de remboursement de taxes sur la valeur d'évaluation de la construction du bâtiment à des fins industrielles, au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci le remette au promoteur telle que calculée par la directrice générale.

.....

9. SUBVENTION CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI

2021-04-48

Attendu que la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi a payé au complet son compte de taxe annuel pour l'année 2021;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé en 2016 des comptes rendus de leur réunion et de leur état financier mensuel;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 1500\$ soit la moitié de la subvention à la Corporation des Loisirs de St-Éloi pour leur aider à payer les taxes municipales et scolaire de l'année 2021. L'autre moitié sera versée lorsque la Corporation des Loisirs remettra à la Municipalité tel que demandé en 2016 des comptes rendus de leur réunion et de leur état financier mensuel et ceci afin de les aider à payer les dépenses incompressibles tel que l'électricité et autres. De plus, la municipalité s'engage à payer les coûts des assurances 2021 ce rattachant à ladite corporation et de l'entretien du stationnement durant la saison hivernal 2020-2021.

.....

10. DEMANDE CPTAQ / FERME STÉPHANE JOUVIN

2021-04-49

Considérant que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Éloi ont pris connaissance de la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture présentée par Ferme Stéphane Jouvin à la CPTAQ;

Considérant qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la commission des activités agricoles, la municipalité de Saint-Éloi doit donner un avis relativement à une demande d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture adressée par Ferme Stéphane Jouvin, visant à faire un chemin d'accès pour se rendre à la gravière/sablière qui est situé sur le territoire de Notre-Dame-des-Neiges et qui fait l'objet d'une demande à la CPTAQ;

Considérant que l'avis que transmet la Municipalité de Saint-Éloi à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

Considérant que cette demande est conforme aux dispositions des règlements d'urbanismes de la municipalité;

Considérant que la présente demande est justifiée et cohérente considérant le projet du demandeur;

Considérant que cette demande à la CPTAQ, si elle est accordée, n'aurait aucune conséquence négative sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités agricoles sur le territoire de la municipalité;

Considérant que cette demande, si elle est accordée, n'aurait aucun effet négatif sur le potentiel agricole des lots et n'ajouterait aucune contrainte supplémentaire en matière d'environnement;

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi :

-appuie le demandeur, Ferme Stéphane Jouvin, dans ces démarches visant à obtenir de la commission l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture pour faire un chemin d'accès sur le lot 5 546 800 du cadastre du Québec afin de se rendre à la gravière/sablière qui est situé sur le territoire de Notre-Dame-des-Neiges (lot 5 546 428) et qui fait l'objet d'une demande à la CPTAQ;

-indique à la Commission que le projet du demandeur ne contrevient pas aux règlements municipaux.

-recommande à la commission de faire droit à la présente demande.

.....

11. DEMANDE CPTAQ / FERME MAROLA INC.

2021-04-50

Considérant que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Éloi ont pris connaissance de la demande d'autorisation présentée par Ferme Marola inc. à la CPTAQ, concernant l'aliénation du lot 5 548 048 du Cadastre du Québec ;

Considérant que cette demande est conforme aux dispositions des règlements de zonage de la municipalité de Saint-Éloi;

Considérant que cette demande d'autorisation à la CPTAQ, si elle est accordée, n'aurait aucune conséquence négative sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités agricoles sur le territoire de la municipalité;

Considérant que cette demande d'autorisation, si elle est accordée, n'aurait aucun effet négatif sur le potentiel agricole des lots et n'ajouterait aucune contrainte supplémentaire en matière d'environnement;

Considérant que cette demande d'autorisation permettrait que le lot visé par la demande soit désormais totalement cultivé au lieu de demeurer en bonne partie en friche puisqu'il est difficilement accessible par le propriétaire actuel via le résidu de sa terre;

Considérant que la terre de l'acquéreur est contiguë au lot visé par la demande et serait donc la continuité de sa terre;

Considérant que la superficie du lot visé par la demande est petite;

À ces causes,

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi recommande à la CPTAQ de consentir à la demande d'autorisation soumise par Ferme Marola inc.

.....

12. SERVICE INCENDIE

La Directrice générale discute avec les membres du conseil des modifications à faire dans la caserne incendie afin d'être conforme à la CNESST, discute de l'inspection annuelle du camion incendie auto-pompe et discute d'une rencontre qui aura lieu avec les pompiers de la brigade de Saint-Éloi et les deux nouvelles ressources du regroupement soit le chef à la direction et le chef aux opérations.

.....

13. VOIRIE

BALAYAGE MÉCANISÉ

2021-04-51

Attendu que les membres du conseil veulent louer une machine pour balayer la rue Principale et la Côte de la Montagne;

Attendu que la Directrice générale a reçu une offre de service de l'entrepreneur qui a balayé nos infrastructures en 2020;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi engage Monsieur Grégoire Dubé de Rivière-du-Loup au coût de 125\$/hrs plus taxes pour la mobilisation et pour effectuer le balayage de la rue Principale et de la Côte de la Montagne comme l'an passé.

.....

ENGAGEMENT OUVRIER MUNICIPAL

2021-04-52

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi engage Monsieur Denis Fillion en tant qu'ouvrier municipal pour la municipalité de Saint-Éloi, qu'un contrat de travail définissant les conditions d'embauche, les tâches et les fonctions soit préparé prochainement et que Monsieur le Maire Mario St-Louis et Madame Annie Roussel Directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Éloi.

.....

ABAT-POUSSIÈRE

La Directrice générale informe les membres du conseil de l'appel d'offre fait par l'UMQ concernant le regroupement d'achat pour l'abat-poussière. Le prix est de 569.50\$/t. Voir résolution 2020-11-163 pour l'adjudication du contrat.

.....

PORTE DE GARAGE

2021-04-53

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé une soumission en juillet 2020 pour fournir et installer une porte de garage en acier de 10 pieds par 93 pouces, avec ressort et fourniture de quincaillerie;

Attendu que Porte de Garage Jean-Yves Dionne nous avait fait une soumission;

Attendu que la Municipalité a budgété cet achat dans le budget 2021 afin de changer la porte du garage de voirie;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Éloi autorise Porte de Garage Jean-Yves Dionne à nous fournir et installer une porte de garage en acier de 10 pieds par 93 pouces après le garage de voirie le tout pour un montant de 1331\$ plus taxes plus les coupes froid.

.....

PANCARTE CHEMIN DES TROIS-ROCHES

La Directrice générale informe les membres du conseil de l'état du chemin des Trois-Roches. Les membres du conseil demandent à la Directrice générale de faire replacer les pancartes par notre employé municipal afin d'avertir les automobiles de ralentir.

.....

14. SUIVI PROJET ÉGOUT ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La Directrice générale informe les membres du conseil que nous attendons toujours une réponse du MELCC. Le MELCC nous avait indiqué un délai de 2 à 3 semaines suite à la dernière rencontre TEAM qui a eu lieu à la fin mars 2021. Celle-ci devrait entrer sous peu.

.....

15. DIVERS

COMITÉ MUNICIPAL MADA

2021-04-54

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Éloi nomme Monsieur le maire Mario St-Louis, Madame la conseillère Gisèle Saindon, Madame la Directrice générale Annie Roussel et Monsieur Michel Desmarais sur le comité municipal MADA.

.....

SENTIER NATIONAL (RÉSOLUTION #2020-03-38)

2021-04-55

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 2000\$ pour la mise à niveau de certaines infrastructures, améliorer le produit randonnée pédestre et le développement du Sentier National au Bas-St-Laurent tel qu'indiqué dans la résolution #2020-03-38.

.....

DÉMISSION

La Directrice générale a reçu et déposé tel qu'indiqué dans la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités selon l'article 316 un courriel de Madame la conseillère Mireille Gagnon informant les membres du conseil de sa démission en tant que conseillère municipale. Tel qu'indiqué dans son courriel, cette démission prend effet à compter du 1^{er} avril 2021. Le siège #5 restera vacant jusqu'à la prochaine élection qui se tiendra en novembre 2021.

.....

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

La Directrice générale a publié mercredi le 31 mars 2021 sur la page Facebook de la Municipalité un avis informant la population que le conseil municipal se tiendra tel que convenu le 6 avril 2021 à 19h30 par vidéo conférence tel que recommandé par le Premier Ministre afin de respecter les consignes en matière de santé publique. Toute la population est invitée à poser leurs questions par courriel avant 15h00 lundi le 6 avril 2021 à l'adresse suivante: st-eloi@st-eloi.qc.ca.

Aucune question n'a été posée.

.....

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-04-56

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h22.

.....

Mario St-Louis, maire
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, Directrice générale